

## Révision générale des politiques publiques :

# La grande braderie du service public ?

### De quoi s'agit-il ?

La Révision générale des Politiques Publiques (RGPP) a été une des premières mesures phares annoncées par le Président de la République.

L'objectif clairement affiché se situe dans le cadre des choix politiques libéraux qui se sont traduits par le paquet fiscal de 13,8 milliards d'euros de juillet dernier. « Fonction publique » a traité de cette question dans le numéro 142/143 de Juillet- Août. Rappelons simplement que nous sommes très loin aujourd'hui du demi- point de croissance que nous promettait à l'époque la ministre de l'économie. De plus, la majeure partie des marges de manœuvre du budget dégagées a été affectée au profit, pour l'essentiel, des couches les plus fortunées de la population!

Pour équilibrer le budget de l'Etat, réduire la dette et les déficits publics, répondre aux exigences européennes et aux engagements pris auprès de Bruxelles, le président et son gouvernement veulent maintenant tailler encore plus brutalement dans les dépenses publiques.

Le ministre du budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, dans son discours de présentation de la RGPP du 10 juillet 2007, prend pour référence « le modèle de réussite du Canada ». Dans ce pays, en 4 ans, les crédits des ministères ont été diminués de 5 à 40% et les effectifs de 16%.

De nombreux secteurs des transports ont été privatisés, ainsi les chemins de fer ou le contrôle aérien.

Depuis le 10 juillet, des équipes d'audit, émanant des inspections générales mais aussi de cabinets privés, travaillent dans ce sens et dans le plus grand secret pour déterminer les missions qui resteront dans le champ de l'Etat celles qui seront transférées aux collectivités locales et celles qui seront « externalisées».

**Les missions d'audit sont conduites dans 3 domaines : les champs ministériels, les grandes politiques d'intervention et des « chantiers interministériels ».**

**Des « chantiers interministériels » concernent l'ensemble des administrations et touchent à :**

- la simplification des procédures,
- la réforme territoriale de l'Etat,
- la gestion des ressources humaines,
- les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

**Au plan central, un « conseil de modernisation de politiques publiques » placé auprès de la présidence doit présenter de premières esquisses dès la fin de l'année 2007. Le programme sera adopté officiellement en mai 2008.**



### Missions publiques et garanties statutaires à l'encan ?

Aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales. Il n'y a pas de débat public non plus, alors qu'il s'agit de questions majeures.

Les premiers travaux des équipes d'audit dont il est fait état dans la presse donnent le ton : il est fait état d'**abandon de missions** comme les permis de construire à l'Équipement (5000 emplois à la clé ?), de **mise en place d'agences** qui se substitueraient aux administrations, avec la création d'agences régionales de santé dans le domaine de la santé et du social, d'une agence de la sécurité alimentaire dans celui de la concurrence et de la consommation ...

Les services départementaux dépossédés d'une bonne partie de leurs missions seraient restructurés autour du préfet dans un cadre départemental comme c'est le cas dans le cadre de l'expérience du Lot, mais il est aussi possible que cette réorganisation se fasse pour certaines missions à un niveau interdépartemental ou régional. Des fusions de services de l'Etat sont expérimentées par exemple entre les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Ces politiques visent à faire du chiffre. La presse a fait état de 10 000 suppressions d'emploi avec le rapprochement police- gendarmerie !

**Sur le plan des statuts**, le discours du Président de la République du 19 septembre 2007, à l'IRA de Nantes, indique clairement la voie poursuivie : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires lui-même en proposant le choix aux nouveaux entrants entre un contrat de droit privé et le statut de la fonction publique. Les corps devraient laisser la place à une gestion des emplois et des métiers avec des carrières et des rémunérations individualisées. L'exemple de France- Télécom est une référence mais nous savons qu'il n'a rien rapporté de bon aux agents qui seront bientôt majoritairement des contractuels de droit privé !

Même la garantie de l'emploi est visée, ainsi Sarkozy propose- t il de négocier les départs avec un « pécule » !

## Après les rapports et les expérimentations, une volonté de mise en oeuvre au nom de la « rupture » !

La RGPP reprend les thèses ultra-libérales du rapport Picq. Elle s'inscrit aussi dans les orientations européennes définies avec la directive services (précédemment appelée Bolkenstein) qui vise à « libéraliser » le champ des services.

Toutes les missions rentables devraient revenir au secteur privé, l'Etat gardant des services de pilotage des politiques publiques et de contrôle social.

Cette politique concerne l'Etat mais aussi les collectivités locales et la santé.

Pour les collectivités locales, un pré-rapport Lambert (ancien ministre des finances et un des parrains de la Lolf) a été rendu public. Il propose, par exemple, une nouvelle répartition des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en fonction des politiques de réduction d'emplois. Le non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur 2 est également mis en perspective.

Il s'agit ainsi d'une même politique qui vise à réduire les prestations rendues à l'utilisateur et à privatiser les services.

### Défendons notre service public!

Nous devons exiger la transparence des

procédures en cours. Les conditions dans lesquelles sont mises en oeuvre les missions publiques doivent faire l'objet d'un débat public.

Les décisions qui seront prises en matière de RGPP seront donc déterminantes à la fois pour ce qui relève du rôle de

Ces questions concernent tous les citoyens et il nous revient d'agir avec les usagers pour maintenir et développer des services qui soient au cœur des préoccupations très concrètes de la population.

Il ne s'agit pas en effet de luttes corporatistes pour défendre des situations d'ailleurs bien souvent insatisfaisantes, mais d'une action résolue pour faire vivre des services publics modernes au service du droit des citoyens et de l'intérêt général.

La question de l'emploi public et des garanties statutaires des fonctionnaires est étroitement liée aux missions.

Les savoir-faire et les compétences des ministères sont au cœur des enjeux de reconquête de service public, pour des administrations répondant aux besoins d'aujourd'hui de la population, garantes du respect et de la mise en oeuvre des droits des citoyens et contribuant réellement à promouvoir des politiques de progrès économique et social.

Le statut des fonctionnaires, c'est un haut niveau de garanties pour l'agent mais c'est aussi une assurance pour les usagers d'avoir une administration au service de tous et indépendante des pressions politiques comme de celles des grands groupes multinationaux. Là aussi nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle. La (re)conquête de garanties et droits nouveaux

doit faire partie indissociablement de nos luttes pour le service public.

La CGT a demandé lors de la dernière réunion de la COMMOD (commission de modernisation placée auprès du Ministre de la Fonction publique) du 22 novembre 2007 que l'ensemble du dossier RGPP, dans toutes ses dimensions, soit débattu. Des expérimentations comme celle du LOT doivent être évaluées avec comme critère le service rendu à l'utilisateur.

Nous demandons que les commissions départementales des services publics soient consultées sur toutes les restructurations de services publics en cours ou envisagées, y compris celles touchant à la justice.

Pour le représentant du ministère de la Fonction publique, la concertation avec les organisations de la Fonction publique de l'Etat sur la mise en oeuvre de la RGPP est nécessaire à tous les niveaux. De nouveaux espaces de dialogue doivent pour cela être définis au plan territorial. C'est un point qui doit, pour lui, faire partie de la négociation sur le dialogue social.

Ainsi les équipes d'audits ont rendu leur premier rapport. Ces documents doivent être communiqués aux organisations syndicales et rendu public.

- Quelles réponses apportent-ils aux demandes des citoyens de services publics de qualité ?

- Comment les droits fondamentaux sont-ils assurés dans notre pays, qu'il s'agisse du droit à l'éducation, à la santé, aux transports, au logement, à la culture... ?

- Quelle politique d'environnement et d'aménagement durable du territoire permettant à chacun de vivre et de travailler dans la région de son choix ? On nous assène en permanence qu'il y aurait trop de fonctionnaires et que le privé serait plus performant. Ces affirmations font l'impasse sur les objectifs actuels de redéploiement du capital dans le domaine des activités de services. **Le public devrait laisser tout simplement la place aux grandes sociétés multinationales à la recherche du plus haut taux de profit.** Aucun secteur n'est épargné ! Cela a été tout d'abord les services publics à réseaux (Télécom, transports, postes,...). Ce sont aujourd'hui des secteurs comme celui de la santé ou l'éducation qui sont visés.

l'Etat mais aussi de celui des collectivités territoriales dont l'action est complémentaire.

### Le privé coûte plus cher : l'exemple de l'eau

Il est emblématique. Des luttes importantes des usagers se développent dans les villes et les villages pour se réapproprier un bien commun avec la « republicatisation » de l'eau.

Dans bien des cas, les compagnies des eaux ont été obligées, suite aux pressions de la population, de rogner quelque peu sur les superprofits qu'elles réalisent. Le prix de l'eau a baissé ainsi de 16% à Lyon. Il n'en demeure pas moins que, toutes choses étant égales par ailleurs, le prix de l'eau coûte en moyenne 14%, plus cher lorsqu'elle est gérée par le privé ! Les luttes actuelles pour la gestion publique de l'eau montrent qu'il n'y a aucune fatalité au tout privé !